

# CONDITIONS – INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

## POUR VOUS INSCRIRE À UNE OU PLUSIEURS ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE CLUB DE PICKLEBALL ST-LAURENT VOUS DEVEZ:

- Être membre en règle du Club de pickleball de Pickleball St-Laurent(STL) ou de la Fédération québécoise de Pickleball (FQP)
- Payer les frais d'inscription exigés pour chacune des activités
- Répondre aux exigences définies pour l'activité
- **Respecter le code d'éthique du club de pickleball St-Laurent** (à lire dans : menu MEMBRE / CODE ÉTHIQUE)